

Aide pour la déclaration d'impôt

Le LCGB propose à ses membres affiliés depuis plus de 6 mois une aide gratuite pour remplir la déclaration d'impôt sur le revenu. Si vous souhaitez obtenir cette aide, vous pouvez remettre les pièces sous-mentionnées soit à votre délégué du LCGB, soit au LCGB dans un bureau INFO-CENTER ou simplement les envoyer en format PDF (pas de photos) à infocenter@lcgb.lu au plus tard pour le 09.12.2022 (attention aux délais qui vous sont applicables). Dès que votre déclaration d'impôt sera prête, vous serez informé.

Documents requis :

- Les pages 1-4 du formulaire 100F actuel préremplies** ou une copie de l'année précédente sont obligatoires : « données personnelles », « enfants », « état civil », « imposition collective et individuelle »
- Certificat de rémunération annuel (salaire et/ou pension)** ainsi que tout autre revenu du ménage, même étranger (également celui du conjoint). Les revenus doivent être renseignés en euro (€)
- Intérêts débiteurs**
Prêt hypothécaire (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition, la somme globale des intérêts payés est à remettre)
Prêt personnel / à la consommation (certificats bancaires des intérêts payés pendant l'année d'imposition, la somme globale des intérêts payés est à remettre)
- Assurances**
Sont concernées les assurances se rapportant à la personne uniquement : assurance-vie, invalidité, décès, assurance solde restant dû, assurance maladie, hospitalisation, RC voiture, RC familiale, mutuelle (même étrangère), CMCM... (donc pas les assurances pour dégâts matériels)
Assurance luxembourgeoise : certificat de la compagnie d'assurance
Assurance étrangère : pas de contrat, des factures sur l'année concernée ou certificat de la compagnie d'assurance
- Assurance prévoyance vieillesse** (Uniquement assurances visées à l'article 111 bis L.I.R.)
- Epargne logement** (Extrait du compte d'épargne logement sur toute l'année concernée)
- Dons** (Certificats des dons effectués en faveur des ONG. Minimum 120 € auprès d'un ou plusieurs organismes)
- Charges extraordinaires**
Frais de garde d'enfants ; frais des aides ménagères ; frais de pharmacie, de maladie ou autres charges (avec liste du total) ; preuve des rentes alimentaires payées pour les enfants, qui ne vivent pas dans le ménage et/ou pour l'ex-conjoint ; salarié handicapé avec degré d'invalidité (certificat médical - %)
- Facultatif :**
Déclaration de partenariat lorsque l'imposition collective est demandée pour la 1^{ère} fois (la déclaration d'impôt devra être remise à l'ACD au plus tard le 31.03. de l'année en cours)

Le LCGB n'assume aucune responsabilité, notamment en cas de données erronées ou incomplètes, et ne peut pas accepter des documents incomplets ou illisibles.



Déclaration d'impôt
Check-list